



# Examen Professionnel

## Secrétaire Administratif 2<sup>ème</sup> grade – année 2025

### Flash inFO

FO Justice – le 07 janvier 2024

Le **Syndicat National FO Justice - Personnels Administratifs**, vous informe de l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la Justice au titre de l'année 2025.

Cet examen est ouvert aux secrétaires administratifs du ministère de la justice, ainsi qu'aux fonctionnaires détachés dans ce corps, ayant au moins atteint le 4<sup>e</sup> échelon du premier grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.

L'épreuve écrite unique d'admission de l'examen professionnel se déroulera le **mardi 9 avril 2024**.

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice, ouvert au titre de l'année 2025, fera l'objet d'un arrêté ultérieurement.

Il existe deux modalités d'inscriptions : inscription télématique et inscription par voie postale.

### 1. Inscription télématique :

Les pré-inscriptions se feront via le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site « [lajusticerecrute.fr](http://lajusticerecrute.fr) », du **lundi 15 janvier 2024 à partir de 10 heures jusqu'au jeudi 15 février 2024 à 17 heures**, heure de Paris, au plus tard. Il est recommandé aux candidats de porter attention à bien remplir la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin. Sans cette validation, la pré-inscription sera annulée.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique la fiche d'inscription sous format Excel, disponible sur le site « [lajusticerecrute.fr](http://lajusticerecrute.fr) » et sur le site intranet, dûment complétée, jusqu'au jeudi 15 février 2024 à 17 heures : [concours-sq-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sq-b@justice.gouv.fr).

Les candidats recevront un accusé réception par mail au plus tard une dizaine de jours après envoi.

### 2. Inscription par voie postale :

En cas d'impossibilité de s'inscrire par intranet ou internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, à l'adresse indiquée :

- Ministère de la Justice, secrétariat général - SRH/ SDPP/ BRFP/ Section du recrutement - examen professionnel SA 2<sup>e</sup> grade - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01.

Ce dossier dûment complété devra être retourné, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le jeudi 15 février 2024 à 17 heures, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

**! Tout dossier incomplet, mal renseigné et transmis hors délai sera rejeté !**

